

Obtenir son identité numérique certifiée

Identité numérique : la mairie de Montmorency est maintenant site de certification.

Accéder à des démarches sensibles de façon totalement dématérialisée

Votre identité numérique régaliennne certifiée

L'identité numérique certifiée permet de **réaliser à distance des démarches sensibles** qui nécessitaient jusque-là de se déplacer en mairie, en gendarmerie ou au commissariat pour prouver son identité. Elle assure donc un niveau de confiance identique à un contrôle en face-à-face.

- La certification est **gratuite et valable cinq ans**.
- Elle est facultative et révocable à tout moment.

Vous pouvez en **faire la demande dans n'importe quelle ville** qui propose ce service, même si vous n'y résidez pas. **Désormais, la mairie de Montmorency est habilitée à certifier votre identité.**

Comment faire certifier son identité numérique ?

Pour obtenir la certification de votre identité numérique, vous devez :

1. Créer votre identité numérique [France Identité](#) ;
2. Initier une demande de certification de votre identité numérique depuis votre application France Identité;
3. Confirmer votre adresse e-mail, saisir votre code personnel, puis effectuer une lecture de votre carte d'identité en NFC, L'application génère un QR code.
4. Vous rendre en mairie ([service Affaires générales](#)) avec votre carte d'identité, votre téléphone et le QR code associé à votre demande.

Dans les 48h après votre passage en mairie, vous serez notifié par e-mail et dans votre application du résultat de votre demande de certification.



Infos pratiques

Horaires d'ouverture :

- lundi de 14h à 17h
- mardi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h
- vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h
- samedi de 8h30 à 12h

Contact

Service des Affaires générales-État civil

1bis, avenue Foch

Tél. : 01 39 34 98 00 (choix 1) ou 01 39 34 95 39

Fax : 01 39 34 98 68

Mail : etat-civil@ville-montmorency.fr

Liens utiles

[Tout savoir sur le service Affaires générales](#)